



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question au Gouvernement n° 2278

Texte de la question

SÉCURITÉ DES CENTRALES NUCLÉAIRES

M. le président. La parole est à M. Denis Baupin, pour le groupe écologiste.

M. Denis Baupin. Monsieur le Premier ministre, que l'on soit pour ou contre le nucléaire,...

Plusieurs députés du groupe UMP . On est pour !

M. Denis Baupin. ...chacun s'accorde sur un point : la sécurité nucléaire n'est pas négociable. Or, depuis plusieurs semaines, les installations d'EDF, du Commissariat à l'énergie atomique et d'Areva sont survolées par des drones de tailles diverses, de manière répétée et simultanée. Les hypothèses les plus évidentes concernant les auteurs ont été écartées : il ne s'agit ni d'EDF, ni de services de l'État, ni des associations antinucléaires que certains s'étaient empressés d'accuser.

M. Franck Gilard. C'était Greenpeace !

M. Denis Baupin. Visiblement, bien que les services de l'État soient pleinement mobilisés pour faire toute la lumière et prévenir toute agression, nous ne savons toujours pas aujourd'hui qui opère, dans quel but et avec quels moyens. Depuis le 11 septembre 2001, chacun a bien conscience que les installations nucléaires peuvent constituer des cibles privilégiées pour ceux qui voudraient nuire à notre pays. L'évolution tant des menaces potentielles que des technologies disponibles et des tensions géopolitiques impliquent de vérifier que le dispositif de sécurité évolue à la mesure des risques. C'est la raison pour laquelle nous proposons que les *stress tests* qui avaient été effectués après l'accident de Fukushima soient complétés, comme nous l'avions proposé à l'époque, par des stress tests portant sur le risque d'agression terroriste, le risque de piratage informatique et le risque de crash d'avion. La « bunkerisation » des piscines existantes notamment apparaît aujourd'hui indispensable, comme elle est prévue pour les réacteurs neufs.

Monsieur le Premier ministre, le projet de loi de transition énergétique que nous avons voté comprend des avancées importantes en matière de sûreté et de transparence. C'est dans le même esprit de responsabilité vis-à-vis de la protection de nos concitoyens et en étant bien conscients que tout ne peut pas être mis sur la place publique, que nous pensons indispensable de nous donner les moyens d'améliorer la sécurité des installations nucléaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Monsieur le député, le Gouvernement ne souhaite pas que, par votre question, vous laissiez entendre qu'il n'a pris au sérieux ce

problème. À la demande du Premier ministre, nous avons, avec le ministre de l'intérieur et le ministre de la défense, coordonné nos moyens d'information, de prévention, de sécurité et de sûreté nucléaires, dont l'Autorité de sûreté nucléaire est responsable ; nous avons d'ailleurs renforcé les pouvoirs et les moyens de l'Autorité de sûreté nucléaire dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique. Je souhaite vous préciser que nous n'avons décidé ni de minimiser – je viens de vous répondre à ce sujet –, ni de dramatiser car je rappelle que nos installations nucléaires peuvent résister à des chocs très importants, notamment les chocs sismiques ou même la chute d'un avion sur le dispositif. Les Français doivent donc savoir que nos centrales nucléaires sont parfaitement sûres. Ceux qui imaginent pouvoir se livrer à ces pratiques totalement interdites, ceux qui imaginent pouvoir porter atteinte à la crédibilité de nos équipements nucléaires se trompent : le Gouvernement ne laissera pas porter atteinte à la crédibilité de nos centrales nucléaires ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

M. André Chassaigne. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Denis Baupin](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2278

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 novembre 2014](#)